ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : police

Question écrite n° 57368

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre de l'interieur et de la securite publique sur la necessite de maintenir dans le departement de la Reunion les effectifs de la compagnie republicaine de securite et lui demande de bien vouloir lui faire part de la decision definitive engagee sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Parmi les departements et territoires insulaires relevant de la souverainete francaise, seules la Guadeloupe et la Reunion disposent de detachements de CRS implantes a demeure. La decision a ete prise de substituer progressivement aux effectifs de ces detachements des fonctionnaires des services de police territoriaux. Cela repond au besoin de restituer au corps des compagnies republicaines de securite toute sa mobilite afin de mieux assurer sa mission prioritaire de reserve generale de la police nationale. Cette mesure est necessairement etalee dans le temps afin de prendre en compte tant la situation des personnels composant le detachement que le transfert des missions aujourd'hui assurees par les CRS vers les forces de police territoriale, et specialisees, lesquelles beneficieront d'une augmentation proportionnelle de leurs effectifs. Ce processus arrivera a son terme dans le milieu de l'annee 1994. Il pourra etre envisage ensuite, en tant que de besoin, de deplacer ponctuellement une compagnie metropolitaine pour repondre a toute situation exceptionnelle qui pourra survenir dans ce departement.

Données clés

Auteur : M. Thien Ah Koon Andr•
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57368
Rubrique : Dom-tom
Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique
Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2019